

## **Assignation des fréquences radioélectriques et gestion des sites**

L'Agence gère les demandes d'assignations de fréquence relatives aux systèmes satellitaires français ainsi que le traitement des demandes de coordinations entre systèmes à satellites enregistrés par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et entre ces systèmes et les autres services de radiocommunication. L'Agence instruit également pour le compte du ministre chargé des communications électroniques les demandes d'autorisation d'exploitation de fréquences de ces systèmes et vérifie leur mise en service.